

## Fiche descriptive et de vérification à conserver et à remplir durant tout le cycle d'utilisation

### HARNAIS D'ANTICHUTE Conforme à la norme EN 361

Type : .....

Référence : .....

Année de fabrication : .....

N° de série : .....

Date d'achat : .....

Nom de l'utilisateur : .....

Date de première mise en service : .....

	DATE	CONTRÔLEUR NOM / SIGNATURE	RÉSULTATS	COMMENTAIRES	DATE DU PROCHAIN EXAMEN
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					

Les examens périodiques doivent se faire par une personne compétente, au moins une fois tous les 12 mois. La sécurité de l'utilisateur est liée au maintien de l'efficacité et à la résistance de l'équipement. Vérifier périodiquement la lisibilité des marquages sur l'équipement.

Lorsque le poste de travail n'est pas entièrement sécurisé par une protection collective interdisant toute chute, un système complet d'arrêt de chute incluant un harnais d'antichute doit être utilisé. Le système choisi étant compatible avec le tirant d'air constaté et l'aire de déplacement de l'utilisateur définie.

#### Recommandations importantes

L'utilisateur doit être en bonne condition physique et toute prise de médicaments entraînant des risques de somnolence ou de perte de vigilance lui interdit le travail en hauteur.

L'utilisateur doit avoir suivi une formation pour le travail en hauteur et en particulier pour l'utilisation du harnais objet de ce mode d'emploi.

Les dangers électriques, les zones présentant des risques d'explosion, les travaux "acrobatiques" exigent une formation approfondie adaptée.

Il est fortement recommandé que l'EPI soit réservé à l'usage d'une seule personne.

Le système d'arrêt de chute utilisé doit être compatible avec les aléas rencontrés sur le poste de travail : évaluer et comparer l'espace libre disponible sous l'utilisateur avec l'espace requis par le système en cas de chute en tenant compte des obstacles, de l'effet pendulaire, des positions d'ancrage possible (voir schéma "calcul du tirant d'air").

Un plan de sauvetage doit être prévu permettant l'évacuation rapide de l'utilisateur en cas de besoin.

L'utilisateur doit avoir un poids inférieur à 100kg.

Dans un système d'arrêt des chutes le seul dispositif de préhension du corps autorisé est un harnais d'antichute.

Sur un harnais d'antichute seuls les points marqués d'un "A" sont des points d'ancrage pour Antichute.

Le point d'ancrage d'une résistance supérieur à 10kN, doit se situer au dessus de l'utilisateur. La solution choisie doit réduire au minimum le risque et la hauteur de chute, délimiter l'aire de travail et le mouvement pendulaire acceptable en cas de chute avec une trajectoire sans obstacle.

Aucune modification ne peut être faite sur le harnais. Les réparations doivent être faites en conformité avec le mode opératoire du fabricant.

Tout équipement doit être immédiatement retiré de la circulation, si sa sécurité est mise en doute ou s'il a été utilisé pour arrêter une chute. Il convient de ne plus en faire usage avant qu'une personne compétente n'ait autorisé par écrit sa réutilisation.

**Avant chaque utilisation :** Effectuer un contrôle visuel rigoureux des coutures, sangles, boucles, "D" du harnais. Contrôler chacun des éléments composant le système d'arrêt de chute. Le tout doit être en parfait état. Tout doute implique le remplacement immédiat de l'élément (usure, coupure, déformation, contrôle annuel non effectué).

Vérifier la compatibilité des éléments composant le système d'arrêt de chute, son adéquation avec la situation du poste de travail et le point d'ancrage choisi (connecteurs (EN 362), longes (EN 354), absorbeurs (EN 355), enrouleurs (EN 360), etc..., etc...).

Vérifier le respect des recommandations propre à chaque élément. La taille des connecteurs utilisés doit convenir à la longueur maximale autorisée d'une longe absorbeur.

Chaque ligne de vie a ses recommandations propres à sa conception : s'y conformer.

La ceinture de maintien au travail ne fait pas partie du système antichute. Sa conception et son utilisation obéissent à la norme EN 358 et sont développées dans la notice d'utilisation correspondante. Néanmoins toutes les recommandations de contrôle de ce mode d'emploi doivent lui être appliquées.

Lors du transport et de l'utilisation les équipements de protection individuelle doivent être préservés des risques de détérioration dus à des contacts sur des arrêtes vives, à des chocs mécaniques lors des manipulations, à des projections de soudure et de métal en fusion, à des agressions chimiques, à des atmosphères corrosives, à des températures extrêmes.

Tout équipement oublié sur chantier et exposé longuement à des intempéries sans traçabilité devra être réformé.

En cas de revente hors du premier pays de destination, le revendeur doit fournir cette notice d'emploi, les instructions d'entretiens et les examens périodiques ainsi que les instructions relatives aux réparations rédigées dans la langue du pays d'utilisation du produit.

### Entretien, désinfection et stockage

Les harnais sont constitués de sangle polyester et de boucleries métalliques

- 1- **Nettoyer** les sangles et la bouclerie à l'eau savonneuse afin d'éviter toute agression chimique. Respecter strictement cette méthode de nettoyage.
- 2- Laisser sécher naturellement dans un endroit ventilé à distance **de toute source de chaleur** après lavage ou exposition aux intempéries.
- 3- **Stocker** le harnais dans un local ventilé. **Lors du transport** et du stockage faire attention aux rayons ultraviolets, à l'humidité, aux atmosphères corrosives, aux fortes différences de températures et à toutes agression mécanique et à tous chocs mécanique.
- 4- **La durée de vie prévue** du harnais est de 10 ans à partir de sa date de fabrication, à la condition impérative que toutes les recommandations d'utilisation, de transport, de stockage, aient été respectées et les contrôles effectués.

Le harnais doit être utilisé par une personne formée et compétente ou sous la surveillance directe d'une telle personne.

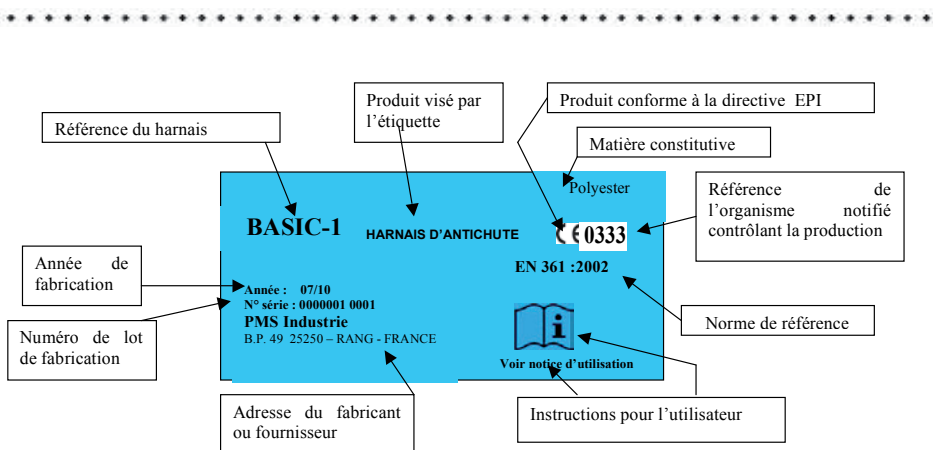
Des examens périodiques de votre système anti-chute est impératif pour votre sécurité, votre sécurité est liée au maintien en état et à la résistance de cet équipement.

Ces examens doivent avoir lieu au moins une fois tous les douze mois, et plus fréquemment en cas d'utilisation intensive ou dans un environnement agressif. Ces examens doivent être réalisés par une personne compétente et dans le respect strict des modes opératoires précisés par le fabricant.

Le contrôle de la lisibilité des marquages est indispensable.

### Seul les points marqués d'un « A » sont des points d'ancrage pour antichute

Les "D" équipant la ceinture si votre harnais en est muni sont destinés exclusivement au maintien de la position au travail ou à la retenue, ils ne sont pas marqués d'un A et ne font pas partie du système d'arrêt de chute.



### Calcul du tirant d'air

Le tirant d'air est la distance minimum nécessaire entre le point d'ancrage et le premier obstacle.

Le tirant d'air se calcule de la façon suivante :

- A** Longueur de l'antichute
- B** Distance d'absorption (se référer à la notice de l'antichute)
- H** Hauteur de chute

$$\text{TIRANT D'AIR} = H + 1 \text{ m}$$

### Par exemple :

Longue absorbeur de 2m	2.00
Distance d'absorption	+ 1.80
	+ 2.75
<b>TIRANT D'AIR =</b>	<b>6.55m</b>

